

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale  
de l'enseignement  
supérieur et  
de l'insertion  
professionnelle

1 rue Descartes  
75231 Paris SP 05

Haut Conseil de  
l'évaluation de la  
recherche et de  
l'enseignement  
supérieur

2 rue Albert Einstein  
75013 Paris

Paris le 11 juin

La directrice générale de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle

La présidente par intérim du Haut Conseil de  
l'évaluation et de la recherche et de  
l'enseignement supérieur

à

Mesdames et Messieurs  
les présidents et directeurs des établissements  
d'enseignement supérieur de la vague B,

S/C de

Mesdames et Messieurs les recteurs de région  
académique  
et les recteurs délégués pour l'enseignement  
supérieur, la recherche et l'innovation

**Objet :** calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements de la vague B  
– Etablissements des Antilles, de la Bretagne, de la Guyane, de  
Normandie, Nouvelle-Aquitaine, et des Pays-de-la-Loire.

Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents d'universités,  
Mesdames et Messieurs les directrices générales et directeurs généraux  
d'établissements,

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) a rencontré en 2019 et 2020 des difficultés conjoncturelles (grèves de transports, crise sanitaire) pour mener, dans les délais impartis, les évaluations des établissements de la vague A. Durant la période de confinement, les évaluations ont été suspendues, et le Hcéres a dû adapter le processus d'évaluation tout en garantissant la qualité du travail effectué et en s'assurant du

respect des *European Standards and Guidelines* (ESG) qui constituent la référence européenne en matière d'évaluation dans l'enseignement supérieur.

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire actuelle, la DGESIP et le HCERES ont entendu les interrogations et les souhaits des différents acteurs de la vague B.

Après avoir élaboré différentes hypothèses qui vous ont été soumises par le HCERES, il a été convenu que l'ensemble des évaluations de la vague B se tiendrait sur les années universitaires 2020-2022 afin de pouvoir accréditer les formations de vos établissements pour la rentrée universitaire 2022 d'une part, et maintenir le dialogue contractuel dans l'année 2022 d'autre part.

Les grandes dates du calendrier joint en annexe, élaboré conjointement entre le ministère, le HCERES et vos établissements, s'ajusteront, au cas par cas, aux différentes situations locales que vous avez exposées au cours des réunions de concertation qui ont été organisées ces derniers mois.

Les équipes du HCERES contacteront chaque établissement pour déterminer finement son calendrier.

Le HCERES, la DGESIP et la DGRI se tiennent à votre disposition pour toute question relative à ce sujet.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de toute notre considération et de toute notre reconnaissance en cette période particulièrement éprouvante.

La Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

  
Anné-Sophie BARTHEZ

La présidente par intérim  
du HCERES



le Président  
par intérim  
la Secrétaire Générale  
**Nelly DUPIN**

2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 45

